

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 juin 2022**  
~~~~~

DEMANDE DE SUBVENTION
RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE
RUES DES PRÉS DE LA VILLE ET DUPIN À ANIANE.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 juin 2022 à 18h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 9 juin 2022.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, Mme Christine SANCHEZ, Mme Roxane MARC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. David CABLAT, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Robert SIEGEL, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Anthony GARCIA, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Olivier SERVEL, M. Pierre AMALOU, Mme Nicole MORERE, M. Philippe SALASC, M. Ronny PONCE, Mme Monique GIBERT, M. Yves GUIRAUD, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, M. Thibaut BARRAL, M. Daniel JAUDON, Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Pascal DELIEUZE, M. Claude CARCELLER, Mme Josette CUTANDA, M. Christian VILOING, M. Marcel CHRISTOL, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Jean-Marc ISURE, M. José MARTINEZ, Mme Marie-Françoise NACHEZ - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Henry MARTINEZ à Mme Roxane MARC, Mme Martine LABEUR à M. Marcel CHRISTOL, M. Philippe LASSALVY à M. Olivier SERVEL, M. Jean-Claude CROS à M. David CABLAT, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, Mme Béatrice FERNANDO à M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine BONNET à M. José MARTINEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI à M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Valérie BOUYSSOU à Mme Véronique NEIL.

Excusés

Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 16	Présents : 37	Votants : 46	Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier son article L. 521 1-17 qui prévoit notamment que l'établissement public de coopération intercommunale est substitué de plein droit, à la date du transfert de compétences, aux communes qui le composent dans toutes leurs délibérations et tous leurs actes ; que les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties ;

VU l'arrêté préfectoral n°2021 – 1- 439 en date du 3 mai 2021 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et comportant en particulier l'exercice des compétences eau et assainissement ;

VU l'avis favorable à l'unanimité du Conseil d'exploitation en date du 19 mai 2022,

CONSIDERANT le rapport d'études de Projet réalisé et rédigé par le bureau d'étude SERI définissant les caractéristiques techniques et financières du renouvellement des réseaux d'assainissement et d'eau potable sur la rue des Prés de la ville et la rue Dupin sur la commune d'Aniane,

CONSIDERANT que les travaux de réhabilitation consistent à renouveler la canalisation d'assainissement qui présente des désordres et des dysfonctionnements par une conduite en Grés DN200 sur un linéaire d'environ 210 ml avec la reprise d'une vingtaine de branchements,

CONSIDERANT que le projet de renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable consiste à remplacer la canalisation d'eau potable de diamètre hétérogène en fonte par une conduite en fonte DN100 sur un linéaire d'environ 210 ml avec la reprise d'une vingtaine de branchements d'eau potable,

CONSIDERANT l'estimation du coût global du projet qui s'élève à 322 376.51 € HT soit 386 851.81 TTC dont : 211 186.76 € HT pour le projet de réhabilitation du réseaux d'assainissement et 111 189.75 € HT pour le renouvellement du réseau AEP,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de valider le projet de renouvellement du réseau d'assainissement pour un montant évalué à 211 186.76 euros HT,
- de valider le projet de renouvellement du réseau d'eau potable pour un montant évalué à 111 189.75 euros HT,
- d'approuver les plans de financement prévisionnels ci-annexés,
- d'autoriser le Président à solliciter tous financeurs afin d'obtenir des subventions, dans la limite des 80 % de financement,
- d'autoriser le Président à modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense, les plans de financement prévisionnels ainsi présentés,
- d'autoriser le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions,
- de s'engager à respecter la charte qualité réseaux d'assainissement.

Transmission au Représentant de l'État
N° 2915
Publication le 21/06/2022
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 21/06/2022
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20220620-7891-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Plan de financement prévisionnel

Renouvellement des réseaux d'eaux usées- rue des Prés de la ville et rue Dupin Aniane

<i>DEPENSES</i>			<i>RECETTES</i>		
POSTES	MONTANT HT	TAUX	FINANCEURS	MONTANT HT	TAUX
Etudes (étude sol, topo, géomètre, suivi et missions connexes)	27 546 €	13%	AERMC	105 593 €	50%
Travaux	183 640,66 €	87%	Conseil départemental de l'Hérault	63 356 €	30%
			PART FINANCEURS	168 949 €	80%
			PART AUTOFINANCEMENT	42 237 €	20%
TOTAL HT	211 186,76 €	100%	TOTAL HT	211 186,76 €	100%

Plan de financement prévisionnel

renouvellement des réseaux d'eau potable- rue rue des Prés de la ville et rue Dupin Aniane

<i>DEPENSES</i>			<i>RECETTES</i>		
POSTES	MONTANT HT	TAUX	FINANCEURS	MONTANT HT	TAUX
Etudes (étude sol, topo, géomètre, suivi et missions connexes)	14 503 €	13%	AERMC	55 595 €	50%
Travaux	96 686,74 €	87%	Conseil départemental de l'Hérault	33 357 €	30%
			PART FINANCEURS	88 952 €	80%
			PART AUTOFINANCEMENT	22 238 €	20%
TOTAL HT	111 189,75 €	100%	TOTAL HT	111 189,75 €	100%